

Lettre de Robert Als à Joseph Bech (Paris, 30 août 1954)

Légende: Le 30 août 1954, Robert Als, ambassadeur luxembourgeois à Paris adresse une lettre à Joseph Bech, président du gouvernement luxembourgeois, dans laquelle il analyse l'attitude de Pierre Mendès-France lors des débats sur la Communauté européenne de défense.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères. Communauté européenne de défense. Comité intérimaire de la Conférence pour l'organisation de la CED. Rapports de la Légation luxembourgeoise à Paris 1954, AE 11746.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_robert_als_a_joseph_bech_paris_30_aout_1954-fr-67a543bd-b8f4-47a3-b0de-c7c7e6993a2d.html

Date de dernière mise à jour: 13/04/2017



Lettre de Robert Als à Joseph Bech (Paris, 30 août 1954)

Le Ministre du Luxembourg en France

à

Son Excellence Monsieur Joseph BECH, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères
LUXEMBOURG.

Concerne : Débat parlementaire sur la CED.

Les dés sont jetés. L'Assemblée Nationale a rejeté la CED par 319 voix contre 264.

J'ai assisté hier au discours de M. Pierre Mendès France sur les résultats de la Conférence de Bruxelles. Quiconque s'était demandé, il y a quelques jours encore, le Président du Conseil opérerait pour la CED, ne devait plus avoir d'illusions. Ce magistral discours, sous le couvert de l'objectivité, était un réquisitoire contre la CED et fit comprendre que le choix de M. Mendès France, dans son for intérieur, était fait dès avant la Conférence de Bruxelles.

Dès lors tout devenait clair. Il avait dans les dernières semaines écarté les techniciens du Traité de Paris auprès de l'OTAN, il n'avait consulté aucun des anciens Ministres qui avaient été mêlés aux négociations, il proposa aux Cinq un texte baptisé modestement, euphémiquement "Projet de d'application", mais qui taillait profondément dans la même du Traité, et il se mit en route en ayant bien soin de prévenir tout le monde que sa base de négociation était très étroite, en d'autres termes que sur l'essentiel c'était à prendre ou à laisser.

Pour un Président du Conseil français partisan de la CED, de la taille de géant de M. Pierre Mendès France, le résultat de la Conférence de Bruxelles aurait pu être un atout précieux. Il se serait prévalu du grand effort de conciliation des Cinq et il aurait mis toute sa foi et tout son talent à convaincre l'Assemblée Nationale qu'il fallait faire immédiatement ce pas vers l'Europe.

A un Président du Conseil français anticédiste, comme vient de se révéler M. Pierre Mendès France, la Conférence de Bruxelles a fourni, tien malgré les intentions de M. Spaak, des arguments qui, même sans que le Président le voulût, devaient attiser l'hostilité sentimentale au Traité qui couve au cœur de la plupart des Français.

Le discours de M. Pierre Mendès France a été, par la force même des choses, un réquisitoire contre la Conférence de Bruxelles tout autant qu'un réquisitoire contre les clauses du Traité de Paris. Lui qui déclarait ne pas pouvoir prendre une position nette dans un débat qui déchirait le Parlement, trouva la possibilité de plaider contre quelqu'un, contre l'étranger, pour le prestige de la France, et ses déclarations eurent une résonance profonde dans l'Assemblée. Lorsqu'il déclara que les Cinq lui avaient dit qu'à la suite des attermoissements et des exigences successives et toujours accrues des divers Gouvernements français depuis 3 ans "on ne pouvait plus avoir confiance dans les engagements que l'on prend au nom de la France ", une majorité très nette partagea son amertume, tout en condamnant implicitement l'attitude de ses prédécesseurs.

Lorsqu'il répéta: " cette proposition ne fut pas retenue", " cette proposition n'eut pas plus de succès que les autres", " sur ce point nous n'avons pas non plus obtenu satisfaction", l'impressionnant réquisitoire révéla de plus en plus qu'il était approuvé par une majorité de l'Assemblée.

Le spectateur se demandait où restaient les cédistes; car jusqu'ici même bien des adversaires du Traité avaient concédé qu'il y avait peut être une très légère majorité pour la CED dans l'Assemblée Nationale, tout en ajoutant que le Conseil de la République était notoirement contre le Traité.

Il faut dire que la Conférence de Bruxelles avait permis au Gouvernement Mendès France, dès avant le débat, de créer dans le pays une atmosphère défavorable à une association avec les Cinq, le climat anticédiste dont on avait besoin en vue du débat.

La presse faisait sentir que la France se trouvait en face d'une véritable coalition adverse groupée autour de

l'Allemagne; la diffusion systématique et injuste de la prétendue existence, pour l'application du Traité, d'un "bloc germano Bénélux", prouve à quel point la campagne anticédiste était orchestrée; le télégramme Reuter sur le résultat négatif de l'entrevue de Chartwell fut retenu pendant 24 heures à Paris avant d'être publié à la suite des informations venant du dehors.

Tout cela relève de la plus haute politique qui ne se soucie guère, et ne peut en somme se soucier beaucoup de strictes considérations morales.

M. Spaak, réalisant le danger, s'était empressé de faire à M. Mendès France, à la veille du débat parlementaire, une nouvelle proposition aux termes de laquelle la France, en cas de décision du Commissariat portant atteinte à ses intérêts vitaux, pourrait aller devant la Cour de Justice pour faire constater qu'il s'agissait bien d'un intérêt vital, et porter le cas devant le Conseil des Ministres. M. Mendès France, on le comprend sans peine, n'était pas enchanté de voir la Belgique s'obstiner à troubler l'atmosphère créée au cours et au lendemain de la Conférence de Bruxelles. Il se hâta de déclarer que le Baron Guillaume qui, paraît-il, fut reçu au Quai d'Orsay comme un fâcheux importun, n'avait apporté aucun élément nouveau.

La justification de cette réponse négative de M. Mendès France à la dernière suggestion belge constitue un des points faibles de son discours à l'Assemblée Nationale. Il a dit que la France n'obtiendrait jamais satisfaction parce que le Conseil des Ministres ne manquerait pas de confirmer les décisions du Commissariat qui refléteraient nécessairement, par préterition, la majorité hostile existant au sein du Conseil. Aucune confiance dans l'esprit supranational des Commissaires.

M. Mendès France commit à un moment donné, au milieu de son discours, une faute d'inattention, ce que Freud appelle "eine Fehlleistung". Il dit: "A cela nos adversaires ont répondu", mais il se reprit aussitôt en ajoutant "nos interlocuteurs", sous les rires d'une partie de l'Assemblée.

Tous les orateurs anticédistes qui se sont succédé à la tribune, de M. Jules Moch à Monsieur Edouard Herriot, ont mis l'accent sur l'hostilité que la France avait rencontrée à Bruxelles et qui d'après eux était d'un mauvais présage pour l'avenir. Cet argument, ressassé comme un slogan, a eu une portée indéniable.

Voilà le grand service que les initiateurs de la Conférence de Bruxelles ont rendu à M. Mendès France dont ils connaissaient mal les sentiments réels et dont ils ignoraient les intentions.

Loin de moi l'idée de vouloir porter un jugement sur la Conférence de Bruxelles dont j'ignore tous les détails. Mais je peux dire que la raideur affichée par la Hollande à la veille même de la Conférence avait semblé quelque peu intempestive. On rapporta à Paris l'erreur d'un Ministre néerlandais répondant à un journaliste français qu'il avait confondu avec un haut fonctionnaire belge: "Il faut, une bonne fois pour toutes, dire leurs quatre vérités aux Français". Autant d'éléments qui devaient faire la joie des milieux français heureux de pouvoir poser la France en victime d'une coalition dirigée par l'Allemagne. Tout Luxembourgeois ami de la France, tout Luxembourgeois tout court, ce qui revient au même, ressent douloureusement l'injustice d'une pareille appréciation adoptée à Paris pour les besoins de la cause. Car je ne peux pas admettre qu'on se soit ingénié à Bruxelles, au cours des séances secrètes à morigéner la France et à lui donner l'impression qu'elle se heurtait vraiment à un véritable mur d'opposition.

De là à dire que la pièce maîtresse de ce mur serait constituée par l'Allemagne, il n'y avait qu'un pas.

L'Allemagne dirigeant l'application du Traité contre une France encore affaiblie, voilà le spectre que la Conférence de Bruxelles a procuré à M. Mendès France. Quoi de plus naturel que de voir les députés indécis, que les cédistes avaient espéré gagner à leur cause, se rallier à la thèse des adversaires du Traité.

Le scénario du débat ne s'est pas du tout déroulé selon les prévisions optimistes des partisans du Traité, que j'ai rapportées dans ma dernière lettre sur la foi des personnalités les plus qualifiées.

Après la lecture du dernier rapport on prévoyait une motion d'ajournement sine die qui serait rejetée, M. Mendès France ayant déclaré qu'il s'opposerait à toute motion d'ajournement en engageant, s'il le fallait, la responsabilité du Gouvernement.

Ce ne fut pas une motion d'ajournement qu'on entendit après le dernier rapport, mais immédiatement le discours du Président du Conseil.

Lorsque M. Mendès France eut terminé, M. Le Trocquer donna connaissance, non d'une motion d'ajournement, mais de la question préalable posée par le Général Aumeran et de la question préjudicielle Delbez demandant la reprise des négociations avec les Cinq. M. Aumeran spécifia qu'il entendait donner à sa motion la portée d'une demande de rejet pure et simple du Traité de Paris.

Comme aux termes de l'art. 46 du Règlement de l'Assemblée Nationale la question préalable a le pas sur toute autre motion les adversaires de la CED tenaient à la gorge les partisans du Traité en brandissant la question préalable qu'ils retirèrent un instant à la demande même de M. Mendès France, pour la reprendre aussitôt, ce matin. Dès lors on était convaincu que la bataille était déjà virtuellement perdue pour les cédistes.

Sur la question préalable ne peuvent être entendus que deux orateurs (en dehors du Président du Conseil et du Président de la Commission des Affaires Étrangères, M. Daniel Mayer): un orateur pour défendre la motion et un orateur pour la combattre.

M. Daniel Mayer sollicita une suspension d'audience au cours de laquelle la Commission des Affaires Étrangères, par 24 voix contre 20, décida de recommander le vote de la question préalable.

Comme M. Aumeran ne parut pas de taille à affronter cette minute cruciale, M. Edouard Herriot contresigna la motion Aumeran et, avec tout le prestige qui s'attache à sa personnalité avec tout le charme de son éloquence généreuse, cristallisa une majorité que M. Christian Pineau, socialiste, en dépit de la dignité et de la belle conviction de ses paroles, ne réussit plus à défaire. Le Destin avait déjà parlé.

A un moment donné M. Herriot s'était écrié: "La CED c'est la mort de la France".

Je garde à l'esprit une autre formule saisissante que, dans la chaleur du débat, M. Pierre André avait lancée dans l'hémicycle: " Je préférerais la Wehrmacht à la CED ", formule tellement excessive qu'elle ne fut pas reproduite dans le procès verbal.

Monsieur Mendès France, il faut le constater avec soulagement, ne laissa pas planer le moindre doute sur le fait qu'il considère l'Alliance Atlantique comme la base de la politique étrangère de la France. Il reconnut loyalement que la CED avait le double avantage de lier l'Allemagne Fédérale à l'Occident et de donner une solution au problème du réarmement allemand. En cas de rejet, dit il, il faudra immédiatement accorder à l'Allemagne sa souveraineté, sauf sur le plan militaire où il faudra, immédiatement après, chercher une solution. Sur ce point M. Mendès France était en désaccord avec M. Jules Moch qui s'obstinait à professer un illusionnisme déconcertant quant à la possibilité de maintenir l'Allemagne désarmée. Pressé de questions, le Rapporteur de la Commission des Affaires Étrangères dut se résigner à dire "provisoirement désarmée".

Le débat s'est terminé sans que les grands ténors cédistes, Robert Schuman, Paul Reynaud etc. aient pu élever la voix.

On n'a entendu que M. René Mayer qui, avant la reprise de la question préalable, prononça un discours de très haute lignée; mais il était visiblement nerveux en présence de la tournure que prenaient les événements.

Le fait qu'on abandonna à M. Christian Pineau le soin de répondre à M. Herriot, pourrait faire croire que les anciens leaders de la cause de l'Armée Européenne, devant le nouveau triomphe de M. Mendès France, tenaient peu à livrer le dernier combat.

Quelles conclusions pourrait on tirer de ces événements?

D'abord celle-ci que, quoi qu'aient pu affirmer les "européens", ils n'avaient jamais réussi à créer une majorité cédiste dans le peuple français. La croisade en faveur de la CED, annoncée l'an dernier, n'a jamais eu une réelle ampleur.

L'incoercible méfiance à l'égard de l'Allemagne, ravivée par toutes les cérémonies de commémoration du 10ème Anniversaire de la Libération, a joué un rôle. Et il n'y a pas seulement la méfiance, somme toute si compréhensible, à l'égard de l'armée allemande, méfiance qui sur l'heure néglige de se demander si l'Allemagne ne sera pas plus redoutable après le rejet de la CED, il y a aussi la peur de devoir se mesurer avec l'Allemagne sur le plan économique. On l'a bien senti en écoutant le rapport de la Commission de l'Industrie.

L'Union Française a joué dans les sentiments des Français un rôle que les cédistes avaient, je crois, sous-estimé. Il faut comprendre la crainte de la France de se voir exposée, si peu que ce soit, à la mise en péril de la cohésion de l'Union Française.

Quant à M. Mendès France lui-même, je crois que son sentiment profond, très respectable, très patriotique, est que la France, en retard sur le terrain économique, doit d'abord être remise à flot. Les réformes économiques et financières mettront des années à porter leurs fruits. Donc il s'agit de gagner du temps, en suspendant net l'application du Traité pendant huit ans, et en étendant au-delà, s'il le faut, la Période initiale à durée indéfinie. En définitive, en s'opposant à l'application du Traité.

Pour réaliser son oeuvre, le Président du Conseil a besoin de durer.

Il ne voulait pas courir le risque, inutile et nocif à son avis, de provoquer une crise gouvernementale en pleine crise CED. Dans une question où les plus hautes consciences du pays s'affrontaient avec une égale bonne foi, il prétendait éclairer le Parlement et lui donner la possibilité de faire un choix.

Seulement on ne peut que répéter que M. Mendès France, par la forme même de son exposé, marqua sa préférence personnelle très nette pour le rejet du Traité. Il oeuvra habilement en vue de ce but, et il se trouva, pour le faire, dans la situation privilégiée, je dirais presque inouïe, d'un plaideur puisant dans un dossier que ses adversaires ignoraient, le dossier des séances secrètes de Bruxelles. Dans toute l'Assemblée il n'y avait pas un seul orateur pleinement au courant des immenses efforts de conciliation, des évidentes preuves de bonne volonté que doit renseigner le procès verbal des pourparlers confidentiels, s'il y en a un. Seul M. Bourguès Maunoury, témoin de tous les instants, et prétendu partisan fervent de la CED, aurait pu et dû rétablir la vérité. On ne peut que s'étonner de son mutisme, en présence de ce qu'on a pu appeler l'étranglement du débat.

Je voudrais ajouter que, si H. Mendès France avait appliqué autant de soins à édifier la CED qu'il en prit pour la détruire, il aurait probablement réussi, grâce à son talent et aux atouts qu'il avait en mains, à créer cette majorité que ses prédécesseurs appelaient en vain de leurs vœux depuis des années.

Le résultat d'hier a un très grand avantage, celui de lever enfin l'hypothèque qui pèse depuis des années sur la politique intérieure française. Tous les problèmes étaient empoisonnés par le conflit de la CED. Il faut espérer que l'union renaîtra bien vite en vue d'une collaboration féconde.

La clarification une fois acquise, M. Mendès France peut reprendre la marche en avant pour le salut de la France. Ce n'est qu'en survivant à cette tempête, qu'il a si courageusement affrontée, qu'il croit pouvoir être le Restaurateur de la Patrie et le Sauveur de la Paix.

De grosses difficultés l'attendent. Comment résoudre le problème du réarmement allemand? Comment assurer la certitude d'un règlement satisfaisant de la question sarroise? Comment retrouver la confiance de ses Collègues des cinq Pays, comment restaurer de ce côté son crédit moral?

Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de penser que, si ce grand homme avait pris le pouvoir il y a deux

ans, il aurait sans doute eu la volonté et la force de prendre le taureau par les cornes et de provoquer dès cette époque déjà la solution d'un problème qui restait alors entier et était donc plus facilement soluble que dans l'impasse actuelle.

Si j'ose exprimer cette idée, c'est dans la conviction que M. Mendès France fera tout pour promouvoir une évolution harmonieuse de l'Europe et surtout de sa défense contre les graves périls qui la menacent.

Robert Als